

### Adresses et conseils pour vous aider à trouver un logement!

Chercher un logement depuis l'étranger n'est pas facile. C'est pourquoi nous avons listés des points à garder en tête lors de la recherche d'un logement.



1. **Trouver un logement dans l'agglomération de Cergy-Pontoise**
2. **Logements pour couples et familles**
3. **Logements à Paris**
4. **Ce que vous devez savoir pour la recherche d'un logement**
5. **Meubles**
6. **Electricité**
7. **Téléphone**
8. **Chauffage**
9. **APL (allocation pour le logement)**

#### 1. Trouver un logement dans l'agglomération de Cergy-Pontoise

Pour trouver un appartement dans l'agglomération de Cergy-Pontoise, en dehors des résidences de l'Alegessec, vous pouvez contacter les organismes suivants:

- CROUS Versailles  
Tel. (+33) (0)1 30 30 38 53 / (+33) (0)1 30 32 72 90  
<http://www.crous-versailles.fr>
- Agences immobilières à Cergy-Préfecture  
CPH Immobilier – 18 place des Cerclades – Tél. (+33) (0)1 30 38 44 44 – [www.cph.fr](http://www.cph.fr)  
Agence Sedaf – 32 avenue du Parc – Tél.: (+33) (0)1 30 38 81 66 – [www.sedaf.fr](http://www.sedaf.fr)  
Century 21 – Osmose – 16 rue Traversière – Tél.: (+33) (0)1 34 35 36 50  
Agence des Colonnes Blanches – 7 rue Traversière – Tél.: (+33) (0)1 34 25 90 12  
Laforêt – 8 mail des Cerclades – Tél.: (+33) (0)1 30 32 73 73 – [www.laforet-cergy.com](http://www.laforet-cergy.com)
- Pour plus d'informations sur le logement à Cergy (95) voici quelques liens utiles :

[www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr)

[www.seloger.com](http://www.seloger.com)

[www.pap.fr](http://www.pap.fr)

[www.adele.org](http://www.adele.org)

[www.esseclive.com](http://www.esseclive.com) (cliquez sur la gauche → "Pratique / "Annonces Logement")

[www.anil.org](http://www.anil.org)

[www.adil95.org](http://www.adil95.org)

[www.cij95.asso.fr](http://www.cij95.asso.fr)



#### 2. Logement pour couples et familles

L'Association pour le Logement des Etudiants du Groupe ESSEC, **Alegessec**, peut fournir quelques logements à des couples dans la résidence située sur le Boulevard de Port. En dehors de cette possibilité, les étudiants accompagnés de leurs conjoints et/ou leur famille, doivent trouver un logement privatif pour leur séjour.

### 3. Logement à Paris

La recherche d'un logement à Paris n'est pas très facile, surtout avec un budget "étudiant". Si vous restez au moins deux ans à l'ESSEC, nous vous conseillons de rester la première année en résidence d'étudiants à Cergy. Il est plus facile de s'installer ensuite à Paris.

Vous avez également la possibilité de partager un appartement avec d'autres étudiants ou de demander une place à la Cité Universitaire Internationale, au sud de Paris, dans le XIVème arrondissement. La Cité Universitaire Internationale héberge environ 5 000 étudiants de tous les pays dans des pavillons construits dans le style du pays. Sachez que la concurrence est rude et que vous passerez 3 heures par jour dans les transports en commun.

#### **Cité Internationale Universitaire de Paris**

17 boulevard Jourdan – 75014 Paris

Tel.: (+33) (0)1 44 16 64 00

Website : [www.ciup.fr](http://www.ciup.fr)



#### **Les petites annonces**

Vous pouvez consulter les petites annonces du journal " **De particulier à Particulier** " [www.pap.fr](http://www.pap.fr) qui paraît tous les **jeudis matins**. Il faut l'acheter (ou consulter les annonces sur internet) et téléphoner tôt le matin pour être parmi les premiers à visiter. En milieu de matinée, les files d'attente sont déjà longues.

Prévoyez d'apporter tous les documents nécessaires pour ne pas rater une « bonne location », faute d'un papier.

Dans les institutions suivantes vous pouvez trouver des petites annonces placées par des particuliers qui louent des chambres aux étudiants :

#### **Eglise Américaine**

65, quai d'Orsay

75007 Paris

Tél : 01 47 05 07 99

Métro : Pont de l'Alma

#### **Eglise Allemande**

25, rue Blanche

75009 Paris

Métro : Trinité

#### **Goetheinstitut**

17, avenue Iéna

75016 Paris

Tél : 01 44 43 92 30

Métro : Iéna

(Annonces consultables 9h-21h)

#### **Institut Catholique de Paris**

2, rue d'Assas

75006 Paris

Tél : 01 45 48 31 70

Tous les jours 9h-12h et 14h-17h30

#### **L'Eglise suédoise**

9, rue Médéric

75017 Paris

Tél : 01 47 63 70 33

(Annonces consultables 9h-21h)

#### **Collège Irlandais**

5, rue des Irlandais

75005 Paris

Tél : 01 45 35 59 79

#### **Sites internet utiles:**

- [www.pap.fr](http://www.pap.fr)
- [www.fusac.fr](http://www.fusac.fr)
- [www.explorimmo.com](http://www.explorimmo.com)
- [www.seloger.com](http://www.seloger.com)

Mise à jour : 26 avril 2010

2 / 8

### 4. Ce que vous devez savoir sur la recherche d'un logement

#### Les charges

Demandez bien si les charges (chauffage, eau chaude, eau froide, ascenseur, enlèvement des ordures ménagères) sont comprises dans le loyer demandé. Prévoyez les factures additionnelles d'électricité et de téléphone.

Si le chauffage n'est pas collectif, prévoyez-le aussi dans votre facture d'électricité.

**Attention!** Si vous passez par une agence immobilière, n'oubliez pas que vous devrez payer des **frais d'agence**.

#### Comment lire une annonce

**Studette :** petite chambre d'environ 10 à 12 m<sup>2</sup>, souvent c'est une chambre de bonne, sous le toit, avec un lavabo, un lit, une armoire, parfois avec une table. Ces chambres ne coûtent pas très cher, mais ne sont pas luxueuses non plus.

**Prix** entre 250 à 400 €,

**Studio :** chambre de 18 à 30 m<sup>2</sup> avec un coin cuisine et une salle de bain

**Prix** aux alentours de 400 et 600 €

**F2 :** appartement avec deux pièces, salle de bain et cuisine

**Prix** 520 à 1000 € selon le quartier.

**Cc :** Charges comprises, l'eau chaude + charges communes sont incluses dans le loyer

Mais il faut toujours se faire préciser quelles sont les charges comprises.



#### Les abréviations

**CC ou Cc :** charges comprises

**TCC :** toutes charges comprises

**Hono/H+Frs :** honoraires de location payables à l'intermédiaire

**T1 ou F1 :** le T ou F suivi d'un numéro indique le nombre de pièces

**m<sup>2</sup> :** la surface est exprimée en mètres carrés

**PK/GAR :** parking ou garage

**ET :** étage

**RDC :** rez-de-chaussée

**ASC :** ascenseur

**INT/DIG :** interphone/digicode

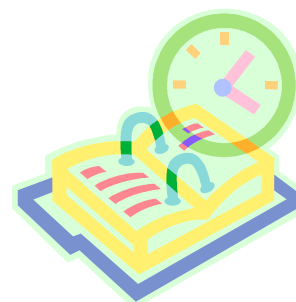
**SDB :** salle de bains (suppose une baignoire, mais parfois douche)

**DCH :** douche

**KITCH :** kitchenette, située dans la pièce, avec évier, plaques de cuisson et mini-réfrigérateur

#### Quand payer le loyer

Le loyer peut être payable d'avance, au début du mois ou à échéance, c'est-à-dire en fin de mois. C'est une question importante au moment où vous jonglez avec votre trésorerie. Vous pouvez payer votre loyer par prélèvement automatique mensuel ou par chèque si vous avez un compte bancaire en France. La plupart du temps, on vous demandera de payer par prélèvement et vous devrez remplir et signer une autorisation de prélèvement automatique sur votre compte en France.



### Dépôt de garantie



En plus du premier mois de loyer, il faudra que vous versiez **2 mois de loyer** qui serviront de garantie et qu'on appelle quelquefois, à tort « dépôt de caution ». Ce dépôt vous sera rendu quand vous partirez à condition que vous rendiez l'appartement en bon état. Si des réparations sont nécessaires, elles seront déduites du dépôt. Attention ! Dépôt de garantie ou fonds de garantie, ce montant sera **débité** de votre compte. Il faudra donc que vous ayez suffisamment approvisionné votre compte.

### Caution

Si vous n'avez pas de revenus, il faudra que vous ayez une personne qui se porte **garante** du paiement de votre loyer. Exceptionnellement, certains propriétaires acceptent une caution bancaire. Dans ce cas, **la caution n'est pas débitée**.

### Contrat de location

Le propriétaire ou le bailleur et le locataire (c'est vous) signent **deux** exemplaires du **contrat de location ou bail** et **deux** exemplaires de « **l'état des lieux** ».



### Etat des lieux

L'état des lieux se fait à votre arrivée et à votre départ. Faites attention à tous les détails (meubles cassés, murs endommagés, taches, etc.). Sinon on vous déduira une partie du dépôt de garantie, lors de votre départ.

## 5. Meubles



Autre difficulté : la plupart des appartements sont loués **vides** ! Les appartements meublés sont plus chers, bien sûr, et plus rares. Tenez bien compte de toutes ces dépenses avant de renoncer au confort des résidences étudiantes.

Pour aménager votre nouvel appartement, vous pouvez trouver des annonces de meubles d'occasion (second hand) dans le *Fusac* (*magazine gratuit disponibles dans les pubs parisiens*) [www.fusac.fr](http://www.fusac.fr).

A Cergy, consultez les journaux distribués gratuitement dans les boîtes à lettres, tels que *Paru Vendu* ou *Bonjour* ([www.paruvendu.fr](http://www.paruvendu.fr)). En fin d'année scolaire, les étudiants mettent des petites annonces dans le couloir des Associations. Pensez aussi à lire les annonces affichées dans les autres établissements d'enseignement supérieur de Cergy, l'Université de Cergy-Pontoise ou l'Institut Polytechnique Saint Louis, pour ne citer que ceux-là.

Dans les environs de Cergy, vous avez des magasins bon marché tels que BUT ou CONFORAMA.

A Franconville (sur l'autoroute A15 direction Paris) il y a un magasin IKEA qui livre ou vous loue un véhicule pour transporter vos achats. Il existe d'autres magasins IKEA dans la région parisienne.

Pour les Parisiens, n'oubliez pas le BHV (Bazar de l'Hôtel de Ville, métro Hôtel de Ville) qui livre également et offre des conditions de paiement et un rapport qualité/prix intéressant. Ensuite, tout dépend de votre budget. Très souvent, ces magasins offrent des paiements échelonnés en 3 ou 4 fois sans frais supplémentaires.

## 6. Electricité de France- EDF

Une fois que vous avez signé votre contrat de location, vous pouvez contacter l'Agence EDF de votre quartier pour ouvrir votre contrat EDF ([www.edf.fr](http://www.edf.fr)).

Consultez le site internet pour connaître le coût de l'abonnement mensuel qui varie selon la puissance requise dans votre appartement. A ce coût d'abonnement s'ajoute le coût de votre consommation.



**La durée minimale de souscription** EDF est d'un an. Le contrat se poursuit au-delà automatiquement pour une durée indéterminée.

Si vous quittez votre logement, vous devez **demande la résiliation de l'abonnement avec un préavis de 7 jours**.

Gardez bien vos **quittances EDF** car en France elles vous servent de **justificatif de domicile**.

Les étudiants étrangers qui renouvellent leur titre de séjour français doivent fournir une facture d'électricité de moins de 3 mois.

## 7. Téléphone

Si vous souhaitez ouvrir une ligne téléphonique, vous devrez vous rendre à **l'agence France Télécom dont dépend votre domicile** ([www.boutique.orange.fr](http://www.boutique.orange.fr)).

Il faudra apporter

- votre passeport, carte d'identité ou carte de séjour
- un justificatif de domicile (bail de location ou certificat d'hébergement)
- l'adresse exacte à laquelle vous souhaitez établir votre ligne de téléphone (étage, numéro de porte, ou tout autre détail...)
- date à laquelle vous souhaitez la mise en service de la ligne
- nom et numéro de téléphone (mobile) d'une personne qui peut être contactée par France Telecom pour d'autres informations nécessaires
- dans la mesure du possible, le nom et prénom du précédent occupant.



Au cas où votre logement ne serait pas encore équipé d'une installation téléphonique, il faudra prendre rendez-vous pour qu'un technicien passe dans votre appartement et effectue l'installation. Consultez le site internet pour connaître le coût de l'installation et du raccordement téléphonique ainsi que les Offres spéciales pour les étudiants. En plus des documents mentionnés ci-dessus, vous devez apporter une preuve de votre statut d'étudiant, carte étudiante ou certificat de scolarité.

**Si l'installation est déjà faite**, le raccordement se fera directement à partir du central, donc sans rendez-vous, sous 48h. Le prix est le même.

Ensuite, la facture, qui est envoyée tous les 2 mois, se décompose ainsi :

- l'abonnement mensuel
- les frais de communication en fonction de la distance et de la durée

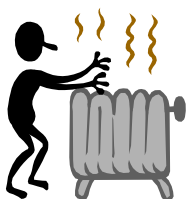
Renseignez-vous sur toutes les réductions possibles :

<http://www.boutique.orange.fr>

→ *Fixe*, cliquez sur → *Ouvrir une ligne fixe*

Le contrat avec Orange est souscrit pour une **période minimale d'un an**. Au-delà, il se poursuit automatiquement pour une durée indéterminée. Si vous quittez votre logement, vous devez **demande la résiliation de l'abonnement avec un préavis de 7 jours**.

### 9. Chauffage



Si vous louez un appartement, demandez si vous avez le « **chauffage central** » ou « **chauffage urbain** ». En effet, c'est le chauffage **le moins coûteux** ; il est inclus dans les charges.

En revanche, s'il s'agit d'un chauffage électrique, votre facture d'électricité variera en fonction de votre utilisation. La mise en fonctionnement du chauffage commence à la mi-octobre et s'arrête en mars. Quelquefois, cette réglementation n'est pas en accord avec la météorologie réelle. Prévoyez alors des couvertures !

### 10. APL (Aide Personnalisée au logement)

#### Qui a droit à l'APL

L'APL est soumise à des **conditions de revenus**. Les revenus pris en compte sont les revenus de l'année qui précède la demande jusqu'au mois de mai de l'année de la demande.

#### Le montant de l'APL

La CAF ("Caisse d'Allocations Familiales") calcule le montant de l'APL en tenant compte de différents facteurs :

- Lieu de résidence (selon le quartier; en général, Paris est plus cher que Cergy)
- le montant du loyer
- la nature du logement
- situation familiale
- nombre de personnes à charge, etc.

C'est pourquoi **le montant de l'APL varie** d'une personne à l'autre.

Vous pouvez calculer le montant de votre aide sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr).

**Attention!** Vous ne recevrez **pas d'APL pour votre premier paiement de loyer**.

Vous n'allez pas non plus bénéficier du premier mois d'APL si vous avez une interruption de plus d'un mois dans votre contrat de location (par exemple si vous revenez d'un stage après votre première année d'études).

#### Qui reçoit l'APL

La plupart du temps l'APL ne vous est pas versée directement. Elle est versée au propriétaire (le bailleur) qui la déduit de votre loyer.

#### Délai d'obtention

Le délai d'obtention est de l'ordre de 3 à 6 semaines **après dépôt du dossier complet**. Les aides ne sont **rétroactives que sur 3 mois**. C'est pourquoi vous devez déposer votre demande le plus vite possible.

#### Comment obtenir l'APL



Les étudiants internationaux peuvent également bénéficier de l'APL. Ils doivent remplir une demande auprès

- de l'agence de la **CAF** ("Caisse d'Allocations Familiales") dont dépend leur logement  
→ les adresses sont accessibles sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) → cliquez sur "Votre CAF" → puis saisissez votre code postal

- ou vous pouvez remplir un formulaire en ligne sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) → cliquez sur "Aide au logement étudiant", → entrez le code postal de votre adresse (ex. 75009) et cliquez sur "ok", → puis cliquez deux fois sur "POURSUIVRE".

### Comment postuler en ligne ?

Saisissez les informations concernant votre logement et votre situation. Après validation de votre saisie, un dossier personnalisé est créé avec un numéro Internet unique. Vous devez imprimer ce dossier et le renvoyer à votre CAF par voie postale, signé et accompagné des pièces justificatives demandées.

La récupération automatique des données saisies sur Internet permettra, dès réception de votre dossier, un traitement rapide de votre demande.

### **Documents demandés**

S'il manque un document dans votre dossier de demande d'APL, la CAF vous en avertira par courrier. Cela peut prendre du temps et de ce fait retarder le processus de votre demande.

**Vérifiez la liste des documents demandés**, car elle varie d'une CAF à l'autre.

En général, vous devez fournir :

- la photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport
- la photocopie du titre de séjour ou du récépissé de renouvellement
- une déclaration de ressources, de l'année précédant la demande (si vous êtes marié, vous devez inclure les ressources de votre conjoint(e))
- le bail ou contrat de location
- une quittance de loyer (celle du 1<sup>er</sup> mois d'occupation des lieux)
- le certificat d'hébergement si vous êtes logé(e) en résidence universitaire ou en foyer (+ photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant s'il s'agit d'un particulier)
- la photocopie de votre carte d'étudiant ou le certificat de scolarité
- un relevé d'identité bancaire (RIB), postal ou de Caisse d'Épargne (pour que le montant de l'APL soit directement versé sur votre compte, le cas échéant)

**Attention ! Si vous déposez ou envoyez par courrier votre dossier, ne joignez pas les originaux. Veillez à ce que les photocopies, surtout celle du bail, soient « certifiées conformes ».** Sinon, votre dossier sera renvoyé et donc, retardé.

Nous vous recommandons donc « d'investir » 1 heure ou 2 à attendre pour déposer votre dossier, apporter vos originaux et des photocopies, et **vous assurer que votre dossier est complet** plutôt que de le déposer seulement ou l'envoyer par courrier.

Pour l' "Agglomération Nouvelle" (Cergy-Pontoise)

**C.A.F du Val d'Oise** – 2, place de la Pergola – 95000 CERGY Préfecture

Mise à jour : 26 avril 2010

7/8



Tél. : 0 820 25 95 10 (0,118 €/ min)  
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi de 9h00 à 16h00

Pour Paris: l'agence de laquelle vous dépendez est liée à votre adresse de résidence

→ voir sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) "Votre CAF", → cliquez sur "Votre CAF", puis entrez votre code postal, (ex. 75003)

### Procédure à l'intérieur d'une CAF

Premier conseil : soyez patient ! En effet, les Caisses d'Allocations Familiales sont sollicitées pour tout ce qui concerne les aides sociales et les demandes sont nombreuses.

Cependant, vous pouvez écourter votre attente en **respectant scrupuleusement les règles** de la procédure.

Dès que vous arrivez, prenez un **ticket** au distributeur (à Cergy il se trouve dans le sas d'entrée). Ce numéro vous permettra de faire la queue pour accéder à **l'Accueil**. Les numéros de passage s'inscrivent sur un écran central. Quand votre numéro approche, préparez-vous. Les hôtesses de l'Accueil font défiler rapidement les numéros si personne n'apparaît. Une fois à l'Accueil, vous exposerez votre demande. Selon le type de la demande, l'hôtesse vous remettra un **deuxième ticket**.

Cette deuxième attente est plus courte. Cette fois, votre numéro s'inscrira au-dessus du guichet (A, B, C, D, etc) qui est spécialisé dans le type de demande qui vous concerne.

Une fois devant l'agent de la CAF, vous pourrez montrer vos documents et exposer votre requête.

Cette démarche a l'avantage que vous savez **immédiatement** si votre dossier est admissible. Quand vous le déposez ou l'envoyez par courrier, vous pouvez recevoir une réponse quelques semaines plus tard qui vous annonce seulement que votre dossier est incomplet ou erroné.

**NOTE IMPORTANTE:** Ces informations ont été rassemblées par le Bureau des Affaires Étudiantes afin de donner aux étudiants, qui ont choisi de ne pas résider dans une des résidences ESSEC, des conseils pour trouver un logement.



Le Bureau des Affaires Étudiantes **décline toute responsabilité** concernant des inexactitudes sur les sites internet des sociétés et organisations externes. Le BAE ne peut être tenu responsable pour des méthodes douteuses, d'une minorité d'agences déshonorantes, concernant le remboursement du dépôt de garantie.



Nous mettons nos étudiants en garde d'**être très prudents** dans toute transaction avec les agences ou organisations de logement.

Afin de garder notre document à jour, nous vous demandons d'informer le Bureau des Affaires Étudiantes des difficultés que vous avez rencontrées.